

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION N° 1

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 02 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un le premier du mois de février à 19 h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Beauregard-Baret, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Christian COTTINI, Maire.

Date de la convocation : 26/01/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14 Votants : 15 Pour : 15

Etaient présents : COTTINI Christian, FUCILI Chantal, DOYON Cécile, ZANOTTI Martin, ROBIN Alexandre, BELLE Cyril, BRES Marie-Christine, BENISTANT Delphine, FONTANIE Marc, GRUBER Laëtitia, PROST Yohann, MICHELON Noémie, MORAND Virginie, PAYRE Monique,

Absente excusée : CARRE Christophe a donné un pouvoir à BENISTANT Delphine.

Secrétaire de séance : Martin ZANOTTI

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2021

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 07/12/2020

Affaires soumises à délibérations

- 1 - **Affaires scolaires** : Covid-19 : Convention Familles Rurales
- 2- **Personnel** : Contrat de travail : création emploi jusqu'aux vacances de février
- 3 – **TRAVAUX** : convention AGGLO plateforme AWS
- 4 – **URBANISME** : Stade de foot Meymans

Rapporteurs

Marie-Christine BRES
Chantal FUCILI
Chantal FUCILI
M. ZANOTTI / C. BELLE

Affaires non soumises à délibération

- 5 – Maison médicale
- 6 - Maison France Service
- 7 – Chemin de Peintres
- 8 - DIA
- 9 – Urbanisme / commission technique
- 10 – info TIPI
- 11 – Communication – Le Baret
- 12 – Commission affaires scolaires
- 12 - Affaires diverses

Chantal FUCILI
Christian COTTINI
Chantal FUCILI
Alexandre ROBIN
Alexandre ROBIN
Chantal FUCILI
Christophe CARRE
Cécile DOYON

Le bulletin N°9 du 07 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité

En début de séance Monsieur le Maire propose de reporter le point 4
la proposition est adoptée à l'unanimité

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

1 – OBJET : Familles Rurales : Convention prestation de services pour mise en œuvre protocole sanitaire

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des activités périscolaires, en raison de la mise en œuvre du protocole sanitaire lié à la crise covid-19, l'association Familles Rurales de Jaillans a été sollicitée en tant que prestataire de services dans le but de nous fournir une aide, celle-ci pourra être mise en place par la commune par le biais d'une convention.

L'Association propose la mise à disposition de Monsieur Corentin BARRET, animateur BPJEPS Loisirs Tous Publics, afin de renforcer l'équipe existante dans le cadre de la mise en œuvre du protocole renforcé lié à la crise sanitaire Covid-19 pendant les activités périscolaires de la pause méridienne, au sein de l'établissement scolaire de la commune, pendant une période déterminée. Les interventions se déroulent au sein de l'établissement scolaire sous la responsabilité de la municipalité, à raison d'une intervention hebdomadaire soit les vendredis (voir convention en pièce annexe)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD** pour recourir à l'aide de l'association Familles Rurales de Jaillans et à la proposition de ladite convention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention

2 - OBJET : PERSONNEL : création renfort périscolaire

Monsieur le Maire expose que suite à la bonne fréquentation de la garderie à Meymans le matin et au renforcement du protocole sanitaire, il convient de remettre en place le renfort périscolaire jusqu'aux vacances d'été. Il convient de facto, nécessaire de prolonger le contrat de l'agent d'animation (10h20 hebdomadaire)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à renouveler le contrat d'agent d'animation.

2 bis- OBJET : PERSONNEL : Remplacement Tiffany FOLLEA

Monsieur le Maire expose que suite à l'absence de Madame FOLLÉA, il convient de pourvoir à son remplacement durant la durée de son arrêt maladie pour la cantine, pour une amplitude de 21 heures hebdomadaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à créer un poste pour la durée de l'arrêt maladie de Madame FOLLEA pour une amplitude hebdomadaire de 21 heures

3 - OBJET : AGGLO : convention dématérialisation des marchés publics

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la convention de mutualisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics de Valence Romans Agglo.

La mise à disposition de l'outil par Valence Romans Agglo se fait sous la forme d'une syndication de comptes.

Il s'agit de regrouper plusieurs comptes distincts sur un compte titulaire d'un contrat avec AWS ou l'un de ses distributeurs.

Cette syndication permet une gestion unifiée du contrat dont est titulaire Valence Romans Agglo et la création d'une page web dédiée aux marchés publics du territoire de l'agglomération.

La signature de la présente convention ouvre droit à la création d'un compte syndiqué (ou au maintien d'un compte syndiqué existant). (Voir convention en pièce annexe)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD** pour l'adhésion au service de mutualisation des marchés publics
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

5. MAISON MÉDICALE

Réunion le 28 janvier 2021 à l'initiative de Rochefort Samson, toutes les communes de la Raye y ont participé. Le médecin de Barbières partira à la retraite dans les années à venir et la commune de Rochefort Samson à un terrain pour y mettre une éventuelle maison médicale.

L'ARS participait à la réunion en visioconférence : nous ne sommes pas sur une zone prioritaire (nous dépendons du bassin de Valence) les subventions des différentes collectivités tiennent compte de l'avis de l'ARS.

Les médecins de la maison médicale de Marches étaient présents, ils ont prévu un agrandissement de leur structure mais ils ne peuvent prétendre à des aides (Maison privée donc non subventionnée). Ils soulignent la difficulté de mettre en place une maison médicale si le personnel médical n'est pas porteur du projet (cf. maison médicale d'Alixan qui n'a toujours pas de médecin)

Nous pointons aussi qu'un certain nombre d'habitants sont sur liste d'attente pour bénéficier d'un médecin référent dans les différentes communes voisines

Il a été décidé de la mise en place d'un questionnaire sur toutes les communes participantes au groupe de travail. Il est en cours d'élaboration.

6. MAISON FRANCE SERVICE

Réunion sur Hostun. Cette maison va s'agrandir dans un local qui touche La Poste avec un agent supplémentaire. Se rajoutent l'ADMR, les impôts, un écrivain public....

7. CHEMIN DE PEINTRES

L'agglo relance le projet pour les 20/21 octobre 2021. La commune va se positionner sur des groupes de travail. Il y aura moins d'artistes que les autres années. Renommer en « CHEMINS DES ARTISTES » avec des thématiques fléchées : peintures, sculptures...

Réfléchir sur des projets avec les écoles.

8. DIA

- Parcelle ALAISE
- Parcelle LAFFONT
- Parcelle locaux SIBELCO

9. URBANISME / COMMISSION TECHNIQUE

Début 2022, il faudra numériser les documents d'urbanisme. En 2021, des comités de pilotages se sont mis en route : pour les élus et les agents administratifs. Nous avons été retenus dans le cadre des comités : Jean-Daniel a été retenu pour les agents et Alexandre et Chantal pour les élus (en alternance).

10. INFO TIPI

TIPI va arriver. La convention est signée. Nous attendons le retour des services fiscaux pour l'ouverture du compte et les codes. Fin février, les parents pourront payer leurs factures via TIPI.

11. COMMUNICATION : LE BARET

Relance de la commission afin de sortir le Baret plus tôt le prochain trimestre. Le bulletin est lu et les gens réagissent. Il y a eu de gros soucis de livraison, il faudrait peut-être voir pour changer de prestataire, plus en proximité. Des devis vont être sollicités.

12. COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

Rdv avec l'inspectrice de l'éducation nationale pour discuter d'un RPI : comment cela fonctionne et cela s'organise?

Le SIE est trop informel et ne protège en rien la fermeture de classe.

L'absence de Jaillans (non intéressé par un RPI) n'a pas arrangé la discussion. Ils sont au centre du territoire et il faudrait qu'ils participent aux échanges. Prochain rdv avec la présidente du SIE pour savoir si on peut sortir du fonctionnement actuel ? Tous les scénarii seront envisagés.

13. AFFAIRES DIVERSES

- SITE INTERNET : tout est perfectible. Une formation va être organisée pour que certains puissent avoir la main sur la gestion du site car pour le moment, elle repose sur une seule personne et l'on ne peut envisager de continuer ainsi.

- CONSEILS MUNICIPAUX EN VISIO : Faut-il envisager une solution en distanciel en cas de contrainte plus forte à l'avenir ? Cela paraît compliqué avec le débit internet. Espacer les tables, changer de lieu (salle des fêtes de Meymans), profiter de la possibilité de réduire le quorum à un tiers, sont des solutions beaucoup plus envisageables.

La séance est levée à 21h40.

Vu le Maire, vu le secrétaire de séance.
